



Après proposition agence puis-je passer par pap

Par **Stephy94**, le **21/09/2009** à **13:02**

Bonjour,

Je viens de signer une proposition d'achat en agence immobilière pour un appartement à 190 000 €, puis-je me rétracter et passer de particulier à particulier sachant que l'annonce immobilière se trouve sur le PAP et dans 2 agences différentes et que j'ai signé une fiche de visite par l'agence, ou suis-je lié par quelque chose ?

Merci de me répondre assez rapidement.